



## **AVIS PUBLIC**

**Règlement 21-532**– modifiant la limite de vitesse permise des rues et chemins du Domaine des Hurons

**EST** donné avis public par monsieur le directeur général Michel Morneau :

**QUE** le règlement 21-532 - modifiant la limite de vitesse permise des rues et chemins du Domaine des Hurons a été adopté à la séance régulière du Conseil municipal du 10 mai 2021.

Ce règlement a la réduction de la limite de vitesse de circulation dans les rues et chemins du Domaine des Hurons

**QUE** ce règlement peut être consulté sur la base de données ouvertes sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 12 mai 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Morneau', is located below the text.

Michel Morneau urb. OMA  
Directeur général



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Michel Morneau, directeur général de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie le 12 mai 2021 aux deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 mai 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Morneau', is written over a light blue horizontal line.

Michel Morneau urb. OMA  
Directeur général